

N° : DP 20/361

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000 € A L'ASSOCIATION "LABO DES HISTOIRES" POUR L'ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT les compétences de la Métropole TPM en matière culturelle dans le cadre des transferts de grands équipements du territoire,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'association «LABO DES HISTOIRES» pour l'année 2020,

CONSIDERANT que l'association « LABO DES HISTOIRES » s'est donné pour objectif de faire la promotion de l'écriture créative auprès des jeunes de moins de 25 ans et notamment auprès des jeunes en difficultés pour cette année 2020,

CONSIDERANT la volonté de cette association de mettre en œuvre des projets de territoire avec les partenaires locaux,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention d'un montant total de 5 000 € à l'association «LABO DES HISTOIRES».

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget métropolitain de l'exercice 2020, article 65748, opération n° 22 312.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **08 SEP. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

